

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00415

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI - PLAN D' ACTIONS 2023 TRANCHE 2

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230041510

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI - PLAN D'ACTIONS 2023 TRANCHE 2

Par délibération du Bureau Métropolitain du 06 octobre 2022, Saint-Etienne Métropole en 2023 a souhaité s'engager pour une troisième année au côté de l'Etat dans un programme de prévention et de lutte contre la pauvreté. La Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) engage Saint-Etienne Métropole et l'Etat à hauteur de 800 000 € avec un co-financement de 50 % de l'Etat. Elle poursuit 2 objectifs, prévenir mais aussi lutter contre la précarité et l'exclusion au sens large.

Les différents axes de l'action de la Métropole dans le plan pauvreté se déclinent via ses compétences avec une approche double : une approche basée sur la géographie prioritaire du contrat de ville (39 quartiers repartis sur 12 communes) et une approche territoriale élargie pour toucher les publics précaires repartis sur l'ensemble de Saint-Etienne Métropole.

La CALPAE 2022-2023 est structurée autour des axes suivants :

- Accès et maintien dans le logement ;
- Aide aux jeunes en difficulté ;
- Développement de nouvelles approches dans le domaine du suivi des jeunes en rupture ;
- Accès à des activités favorisant l'inclusion et l'insertion sociale ;
- Accès à l'activité pour les plus précaires ;
- Accès aux droits et aux biens essentiels ;
- Animation et coordination du dispositif.

Dans le cadre de la CALPAE, il est proposé de soutenir financièrement 12 actions au titre de la tranche 2 de l'année 2023, dont le coût prévisionnel global représente un montant de 268 018 €, en apportant un financement à hauteur de 74 700 €.

Il est précisé que par délibération du Bureau du 12 juillet 2023, Saint-Etienne Métropole a également approuvé un programme d'action exceptionnel au titre de la prévention spécialisée et un programme d'animations de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville mobilisant des crédits de la CALPAE au titre de l'année 2023.

Le détail des différentes actions ainsi que la convention afférente à la programmation de cette seconde tranche 2023 de la CALPAE sont annexés au présent rapport.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la programmation de la tranche 2 de la CALPAE pour l'année 2023 ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole au titre de la tranche 2 de la CALPAE pour l'année 2023 pour un montant de 74 700 € en crédits de fonctionnement ;**
- **approuve la convention avec l'association Danaecare et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à la signer ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget politique de la ville, exercice 2023, chapitre 65, destination PREV.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,

A blue ink signature consisting of a circle with a horizontal line through it and a small arrow pointing to the right.

Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

A large, stylized blue ink signature that starts with a long vertical stroke and ends with a large loop.

Hervé REYNAUD